



## Question de droit bancaire

Par **FzB**, le **07/12/2015** à **12:27**

Bonjour,

Je suis dans la situation suivante : la banque bloque de l'argent que j'ai sur mon compte personnel et ne permet pas de le retirer en m'expliquant que j'aurai pris un crédit à la consommation il y a 4 ans et qu'il est en impayés ?

Ce crédit est en réalité une arnaque car j'ai signé avec une salle de sport une semaine d'essai qui s'est transformé en un abonnement de 2 ans et à laquelle je n'ai jamais mis les pieds, entre temps je n'ai reçu aucune relance de la banque.

Et aujourd'hui on bloque l'argent que j'ai sur mon compte.

Pouvez-vous me dire s'ils ont le droit de faire cette compensation?

Merci par avance.

Bien cordialement

Par **youris**, le **07/12/2015** à **14:09**

bonjour,

si votre compte est bloqué, il doit s'agir d'une saisie-attribution.

cela signifie que votre créancier a demandé à un tribunal de vous condamner à rembourser et a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer.

généralement cela fait suite à des relances amiables infructueuses et vous avez du être informé de cette décision du tribunal.

vous allez recevoir dans les 8 jours, une dénonciation de cette saisie vous indiquant les moyens de contester cette saisie.

salutations

Par **FzB**, le **07/12/2015** à **15:39**

Bonjour,

Tout d'abord, merci pour votre retour.

En réalité il n'y a pas de décision du tribunal. Le compte était bloqué parce que j'étais en dépassement, et aujourd'hui j'ai assaini toute la situation et payé tous les agios demandés.

Maintenant que je cherche à retirer le reliquat d'argent sur mon compte, la banque ne m'autorise pas en invoquant l'argument de l'impayé sur crédit consommation ancien (salle de sport).

Et je n'avais jamais été notifié que j'avais un crédit en impayé par la banque (ni écrit ni appel).

Ont-ils le droit de faire cette compensation?

Merci beaucoup par avance.

Salutations.